

M. Robinson: Au moment où le vice-premier ministre s'est levé et où mon collègue, le député de Yorkton—Melville s'est levé, j'invoquais déjà le Règlement . . .

M. le Président: Peut-être. La présidence a cependant accordé la parole au vice-premier ministre. Peut-être d'autres députés demandaient-ils aussi la parole. La présidence . . .

M. Robinson: Monsieur le Président, je désire terminer mon . . .

M. Mazankowski: Asseyez-vous.

M. le Président: La présidence doit exercer des choix . . .

M. Robinson: Monsieur le Président . . .

M. Mazankowski: Assoyez-vous ou sortez.

M. le Président: . . . et je prie le député de reprendre son siège.

Le vote porte sur la motion de M. Mazankowski.

Que tous les députés qui s'opposent à cette motion veuillent bien se lever.

Je prie le greffier adjoint de bien vouloir compter les députés présents.

Et les députés ayant été comptés:

M. le Président: Comme moins de 25 députés se sont levés, la motion est réputée avoir été adoptée, conformément au paragraphe 9(4b) du Règlement.

M. Langdon: J'invoque le Règlement.

Mme Mitchell: J'invoque le Règlement.

M. Langdon: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) invoque le Règlement.

M. Langdon: Monsieur le Président, avant toute cette . . .

M. le Président: Peut-être le député a-t-il des plaintes à formuler au sujet de ce qui s'est produit avant ce dont il va parler, mais s'il a un rappel au Règlement, je tiens à ce qu'il le fasse rapidement et succinctement, de façon que je puisse juger s'il était fondé ou non d'invoquer le Règlement.

M. Langdon: Si seulement je pouvais signaler qu'avant les divers événements qui sont survenus au cours des dix dernières minutes, sauf erreur, c'est moi qui avais la parole . . .

M. le Président: L'intervention du député n'est pas fondée. Il ne peut invoquer le Règlement à ce propos à cette étape de nos travaux.

Dépôt de projets de loi

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, soit lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Andre, mise aux voix, est adoptée.)

● (1700)

(Vote n° 20)

POUR

Députés

Andre	Fennell	Ravis
Blais	Fontaine	Reimer
Blouin	Gérin	Taylor
Bouchard	Hawkes	Thacker
Bourgault	Kempling	Towers
Cadioux	Lewis	Tremblay
Champagne	Mailly	(Québec-Est)
(Saint-Hyacinthe—	Martin	Tupper
Bagot)	Mazankowski	Vankoughnet
Champagne	McCrossan	Weiner
(Champlain)	McDermid	Wilson
Daubney	McDougall	(Etobicoke Centre)—40
Della Noce	(St. Paul's)	
Dick	Mulroney	
Duplessis	Nickerson	
Edwards	Nowlan	
Ellis	Plourde	

CONTRE

Députés

Axworthy	Keoper	Parry
Baker	Langdon	Prud'homme
Benjamin	Manly	Skelly
Broadbent	Mitchell	Young —17
Gauthier	Murphy	
Gray	Nunziata	
(Windsor West)	Nystrom	